

La boîte à outils RH VIA CONSEIL Formation – Registre des présences



VIA CONSEIL

5600 Hochelaga, Suite 180
Montréal (Québec) H1N 3L7

T 514 564-7483

viaconseil.ca

POURQUOI UN REGISTRE DES PRÉSENCES ?

La Loi sur les compétences, établie par le gouvernement du Québec, prévoit qu'une organisation ayant une masse salariale de deux millions et plus doit investir annuellement l'équivalent de 1% de sa masse salariale dans la formation et le développement des compétences de ses employés.

Les employeurs qui n'ont pas investi cette somme doivent remettre l'argent non investi dans le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Ce fonds permet de subventionner des projets portant sur le développement des compétences.

Ainsi, afin de démontrer au gouvernement que les sommes requises ont bel et bien été investies, il est nécessaire de documenter les dépenses admissibles qui ont été réalisées. Le registre de présences, utilisé lorsqu'une formation est offerte, est un des outils utiles pour le suivi des dépenses. Vous trouverez un modèle de ce registre à la page suivante.

Pour en savoir davantage sur la Loi sur les compétences, [cliquez ici](#).



LA BOÎTE À OUTILS **VIA CONSEIL**

Vous aimeriez profiter de nos conseils tout au long de l'année et accéder à des outils RH pour améliorer votre efficacité organisationnelle ?

Inscrivez-vous dès maintenant à notre boîte à outils !

<http://viaconseil.ca/boite-a-outils/>